

Etudier à Bordeaux

Guide d'informations pratiques 2002 / 2003

- U n i v e r s i t é s -



Université
Michel de Montaigne
Bordeaux 3



Avant le départ

Le passeport

Tout étranger qui se présente aux frontières françaises doit être muni d'un passeport délivré dans son pays. Pour les ressortissants de l'Union européenne et de l'Espace Economique Européen, une carte d'identité suffit.

Le visa

Les étudiants doivent avoir un **visa de long séjour type D, mention étudiant**. Pour l'obtenir, renseignez-vous au Consulat de France ou à l'Ambassade de France dans votre pays d'origine sur les pièces à fournir et les délais d'obtention. Voir : <http://www.expatries.org/repdipet.asp>

A prévoir notamment :

- . un passeport en cours de validité
- . des justificatifs :
 - du niveau d'études pour s'inscrire à l'université,
 - de pré-admission universitaire ou d'acceptation en stage en France,
 - de ressources suffisantes,
 - de logement (réservation d'hôtel, certificat de logement, invitation, bail de location)
- . la preuve d'une couverture sociale
- . des frais de dossier

Les étudiants de l'**Union européenne et de l'Espace Economique Européen** sont dispensés de visa.

Attention : Le visa de court séjour, appelé souvent visa touristique, n'est ni renouvelable, ni prorogeable en France. **Il ne permet pas l'inscription dans une université ni l'obtention de la carte de séjour, indispensable à la régularité du séjour en France.** Voir : <http://www.diplomatie.gouv.fr>

Préparation et inscription aux tests linguistiques

1^{er} cycle : Le candidat non francophone est soumis obligatoirement à un test linguistique qui doit évaluer sa compréhension écrite et orale ainsi que son expression écrite :

- . *dans le pays d'origine* : le test est organisé par le service culturel de l'ambassade de France.
- . *en France* : pour les étudiants étrangers déjà résidant en France, il est organisé par le premier établissement auprès duquel est déposée la demande d'inscription.

Sont dispensés de ce test :

- . les ressortissants des Etats où le français est la langue officielle ;
- . les élèves allemands titulaires de la "*allgemeine Hochschulreife*" issus des sections bilingues ou ayant obtenu en français renforcé une note égale ou supérieure à la moyenne ;
- . les titulaires du baccalauréat franco-allemand ;
- . les étudiants issus des sections bilingues françaises figurant sur une liste établie chaque année conjointement par les ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et des affaires étrangères ;
- . les titulaires du diplôme de langue française, le DELF ou le DALF.

2^{ème} et 3^{ème} cycle : Contacter l'université d'accueil

Pour des informations sur des tests de français consultez le site : <http://www.ciep.fr>

Estimation d'un budget moyen

Budget mensuel

- chambre en village universitaire
ou studio privé en ville 112,00 €
ou 305,00 €
- bus (*abonnement ou carte*) 35,00 €
- repas au restaurant universitaire (*midi et soir, 2,40 euros le repas*) 170,00 €
- petits-déjeuners 40,00 €
- frais divers (*études, fournitures, vêtements, entretien, loisirs*) 200,00 €

Le premier mois prévoir aussi

- frais d'aménagement logement + caution (*2 mois de loyer environ*) 1000,00 €
- droits d'inscription (*exonération pour les boursiers*) 140,00 €
- sécurité sociale 171,00 €
- assurance complémentaire (*mutuelle*) 155,00 €
- un peu d'argent liquide environ 150,00 €

Aides financières

Les étudiants étrangers peuvent prétendre à différents types de bourses, d'une part de leur Gouvernement, pour cela, consultez les services du Ministère chargé de l'éducation dans votre pays. D'autre part des bourses du Gouvernement français, consultez les services de l'Ambassade ou :

<http://www.egide.asso.fr/fr/preparer/5.4obtenir/home.htm>

<http://www.diplomatie.fr/index.html>

Attention !

Après votre arrivée en France, aucune bourse d'études ne peut être sollicitée.

Réservation d'un logement

Si vous souhaitez un logement en résidence universitaire, vous devrez obligatoirement compléter une demande de dossier auprès du Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Toutefois, **le nombre limité de places ne permet pas d'accueillir la totalité des nouveaux arrivants.**

Dans le cas d'une réponse négative pour une chambre en résidence universitaire, il vous appartient de faire les démarches nécessaires pour obtenir un logement.

Adresses utiles :

<http://www.crous-bordeaux.fr>

<http://www.tourisme.voilà.fr/villes/bordeaux/fra/acc.htm>

<http://www.mairie-bordeaux.fr>

<http://www.bordeaux-tourisme.com>

<http://www.cidj.asso.fr>

<http://www.adele.org>

<http://www.anil.org>

<http://www.logement.equipement.gouv.fr>

La sécurité sociale et les mutuelles

Pour séjourner en France, tout ressortissant étranger doit justifier d'une " couverture sociale " qui, en cas de problème de santé, donne droit au remboursement total ou partiel des frais médicaux (*médecin, dentiste, médicaments ou hôpital*).

Voir : <http://www.cnamts>.

Avant le départ

documents à ne pas oublier

- . un passeport en cours de validité (*ou une carte d'identité pour les ressortissants de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen*),
- . un visa de long séjour type D, mention " Etudiant ", sauf pour les étudiants de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen,
- . une dizaine de photos d'identité,
- . les originaux de vos diplômes et leur traduction,
- . l'attestation d'admission préalable ou de pré-inscription délivrée par l'université d'accueil,
- . le justificatif en français des ressources (*attestation de bourses, attestation bancaire, engagement de prise en charge par un particulier*),
- . les originaux des justificatifs présentés au Consulat,

A votre arrivée

Transport

- **L'Aéroport de Bordeaux-Mérignac** est situé à environ 15 kilomètres du centre ville, soit 30 minutes. Vous pouvez prendre la navette Jet'bus qui relie l'aéroport au centre ville. Un service de taxis est également à votre disposition.
- **En voiture.** Si vous pensez utiliser une voiture en France, il vous faut une carte internationale d'assurance et un permis de conduire valide.
- **En train.** La gare est proche du centre ville. De nombreux bus et taxis sont à votre disposition.

Votre installation à Bordeaux

Espace Rentrée Etudiants. Un lieu unique est mis en place, par le Pôle Universitaire de Bordeaux en collaboration avec le CROUS, début septembre jusqu'à fin octobre. Situé près de la Place de la Victoire, au restaurant du CROUS " Le Central ", rue Sauteyron, il vous permet d'obtenir tous les renseignements pour une première installation dans un logement. Vous pourrez trouver l'Electricité de France, la Caisse d'Allocations Familiales, France Telecom, et aussi d'autres informations : la CGFTE (transports urbains), des associations d'étudiants...

Inscription définitive à l'université

Début des cours : septembre-octobre (*se renseigner selon votre discipline*).

L'inscription définitive à l'université comprend deux parties : l'inscription administrative et l'inscription pédagogique.

L'inscription administrative. Ces formalités d'inscription se traduisent par la délivrance de la carte d'étudiant ou des certificats de scolarité indispensables à l'obtention de la carte de séjour.

L'inscription pédagogique. L'étudiant choisit alors ses options et prend connaissance des groupes de travail et des horaires.

Carte de séjour "étudiant"

Elle est délivrée gratuitement.

Les détenteurs du visa long séjour type D, mention étudiant, doivent accomplir dès leur arrivée, les démarches pour l'obtention de la carte de séjour étudiant. **Durée un an renouvelable.**

Adressez-vous :

- . si vous habitez Bordeaux, Hall de la Préfecture, esplanade Charles de Gaulle (*Quartier Mériadeck Bordeaux*)
- . si vous habitez dans une autre ville de la Communauté Urbaine de Bordeaux : auprès du commissariat de police dont relève votre domicile.

Pièces à fournir :

- . 4 photos d'identité récentes
- . copie du passeport (validité, date d'entrée en France) et du visa long séjour (sauf pour les étudiants de l'Union Européenne)
- . copie de l'acte de naissance ou du livret de famille traduit en français
- . certificat de scolarité
- . justificatif de domicile
- . justificatif de ressources (attestation de bourses, attestation bancaire, engagement de prise en charge par un particulier)

Les étudiants européens devant effectuer un séjour de plus de 3 mois doivent également solliciter une carte de séjour (réforme en cours) ressortissant de l'Union Européenne.